Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203327-20251201-3322536_STTRI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

de la COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

L'an deux mil vingt-cinq, le 1er décembre à 20 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 24 novembre 2025

Présents : VALO Annie, LE ROUX Marie-Pierre, ROBIN Stéphane, LE MASSON Mélinda, RONDEL Stéphane, LEFEUVRE Bernard, BLANCHARD Fabienne, LE GROS Alexis, RONXIN Annick

Absents excusés : LEBRAS Sonia, POROTTO Mélanie, BERESCHEL Régis, THEPOT Alexis, CHEREUL Emeline

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alexandre SOULABAIL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

332.25.36

Objet 5-7 - Convention Territoriale Globale Stratégie Familles 2026-2030

EXPOSÉ

La Convention Territoriale Globale (CTG) signé avec la CAF et la MSA, dénommée Stratégie Familles (antérieurement Schéma territorial des services aux familles) pour notre territoire, est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien, le développement des services, et la mise en place de toute action favorable aux familles.
Cette démarche s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens à allouer dans le cadre d'un plan d'actions adapté.
Ce contrat porte les engagements du territoire pour répondre aux besoins des familles qui y résident. A ce titre, les 38 communes sont invitées à le signer, aux côtés de l'agglomération. Cette convention couvre en effet tous les accueils diversifiés des enfants et de leurs familles avec les objectifs suivants :

- Faciliter la conciliation de la vie personnelle et professionnelle,
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif,
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.
La CAF et la MSA soutiennent, par leurs financements, le développement des services aux familles. Il est bien là question d'agir en faveur de l'offre de service, pour toutes les communes, afin de répondre au mieux aux besoins de l'ensemble des familles.
La CTG couvre, pour la période 2026-2030, les domaines d'action suivants : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et le développement des usages du numérique pour faciliter l'accès aux droits et aux services.
La CTG est déclinée en un plan d'action qui s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles.
La communauté d'agglomération peut ainsi s'appuyer sur cette convention pour formaliser ses engagements en qualité d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Les volets petite enfance et parentalité répondent aux attendus du Schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la Convention Territoriale Globale de réaliser un nouveau schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus du décret.
La signature de la convention Territoriale Globale 2026-2030 en présence de représentants de la Caf et de la MSA est programmée le 19 décembre 2025 entre la Caf, La MSA, la communauté d'agglomération de Lamballe Terre et Mer.
Le diagnostic territorial et le plan d'actions de la stratégie familles ont été annexés à la convocation.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212203327-20251201-3322536_STTRI-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la Convention Territoriale Globale annexée à intervenir entre la CAF, la MSA, la communauté d'agglomération Lamballe-Terre &Mer et les autres communes du territoire pour la période 2026-2030,
- Approuve le plan d'actions de la Stratégie Familles 2026-2030 annexé,
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030 et tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an

Certifié conforme, le 9 décembre 2025.

Le Maire,

Annie VALO

MAIRIE de SAINT-TRIMOEL 22510 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,

Alexandre SOULABAIL

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.